

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Procureur et la Police neuchâteloise communiquent :

Accident grave de la circulation à Travers, où le pronostic vital d'un homme âgé de 68 ans est engagé suite à une collision sur la route cantonale.

Mercredi 14 juin 2017, peu après 19h00, un accident grave de la circulation s'est produit sur la route cantonale peu après la sortie du village de Travers où deux voitures de tourisme sont entrées en collision frontale.

Tandis qu'il circulait à la sortie du village de Travers en direction de Couvet, un conducteur neuchâtelois âgé de 68 ans a entamé une manœuvre de dépassement sur un tronçon rectiligne. En raison vraisemblablement d'une vitesse inadaptée aux conditions de la route mouillée, il a alors perdu la maîtrise de son véhicule et heurté frontalement une voiture neuchâteloise circulant en sens inverse. Suite à la violence du choc les véhicules se sont immobilisés dans le talus situé en contre-bas de la route. L'intervention des pompiers du centre de secours du Val-de-Travers a été nécessaire pour désincarcérer les trois occupants des véhicules en cause. Grièvement blessés, le conducteur de la voiture présumée fautive ainsi que la passagère de l'autre véhicule ont été héliportés par la REGA dans les hôpitaux universitaires de Berne et Lausanne. Quant à l'autre conducteur impliqué, il a été acheminé par une ambulance du SIS à HNE Pourtalès à Neuchâtel. La route cantonale a dû être fermée à la circulation pour les besoins du constat jusqu'aux environs de 01h00. Une enquête a été ouverte par le Ministère public pour déterminer les circonstances de ce drame.

Neuchâtel, le 15 juin 2017

Nicolas Aubert
Procureur
Parquet régional de La Chaux-de-Fonds
032/ 889 65 30
www.ne.ch/autorites/PJNE

Thierry Geiser
Lieutenant
Police neuchâteloise
032/ 889 9000
www.ne.ch/police